

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 16 février 2015  
Séance du 9 février 2015

## 6 Tarifs 2015 – complément et modification

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

■ Rapport de présentation :

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

■ Cours d'aquagym pour les résidences des personnes âgées (RPA) creilloises

Les personnes âgées des résidences creilloises (RPA) pourront à partir du mardi 31 mars 2015, pratiquer l'aquagym à la piscine de Creil, par groupe de 15 à 20 personnes maximum. Les séances dureront 45 mn, sur la plage horaire 9h30 - 10h30.

Le groupe sera encadré par un agent titulaire du brevet de maître-nageur de la piscine et par un animateur du CCAS.

Le paiement sera effectué par virement émanant du CCAS.

Il vous est proposé d'adopter le tarif suivant :

67 € les 10 séances pour le groupe de 15 à 20 personnes ; soit la séance à 6,70 €.

■ Occupation domaine public

Ces tarifs des marchés de plein vent modifient ceux votés lors du conseil municipal du 8 décembre 2014 et sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, en correction d'une erreur matérielle.

# maintenant !

## Marchés de plein vent

Abonnes / marche du mardi uniquement	2014 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 4 m	2,70	3,00
Emplacement 6 m	4,75	5,00
Emplacement 7m	5,55	6,00
Emplacement 8 m	7,70	8,00
Emplacement 9m	8,70	9,00
Emplacement 10m	11,75	12,00
Emplacement 11m	12,95	13,00
Emplacement 12 m	14,35	15,00
Emplacements 2 x 6 m (N° OP16-OP20)	14,35	15,00
Emplacement 14 m	16,90	17,50
Emplacement 16 m (N° N18)	20,80	21,50
Emplacements 2 x 8 m (N°OP6-OP10 -OP22)	20,80	21,50
Emplacements 17 m (N°L1)	22,20	23,00
Emplacements 2 x 10 m (N°OP2 - OP4)	26,15	27,00
Abonnes / marche du mercredi uniquement	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 4 m	2,70	3,00
Emplacement 6 m	4,75	5,00
Emplacement 8 m	7,70	8,00
Emplacement 10 m	11,75	12,00
Emplacement 12 m	14,35	15,00
Emplacement 14 m	16,90	17,50
Emplacement 2 x 4 m (N°BC15)	10,45	11,00
Emplacements 2 x 6 m (N°BC16-)	15,60	16,00
Emplacements 2 x 8 m (N°BC11-BC17-BC18- -DE16)	20,80	21,50
Emplacement 2 x 10 m (N°BC10)	26,05	27,00
Emplacements 2 x 12 m (N°BC9)	31,25	32,00
Abonnes / marche du samedi uniquement	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 4 m	3,35	3,50
Emplacement 6 m	6,00	6,50
Emplacement 8 m	9,35	10,00
Emplacement 10 m	13,70	14,00
Emplacement 12 m	16,25	17,00
Emplacement 14 m	18,95	19,50
Emplacement 2 x 4 m (N°BC15)	11,95	12,50
Emplacements 2 x 6 m (N°BC16-BC19)	18,05	19,00
Emplacements 2 x 8 m (N°BC11-BC17-BC18--DE16)	24,00	25,00
Emplacement 2 x 10 m (N°BC10)	29,90	31,00
Emplacements 2 x 12 m (N° BC9)	35,90	37,00
Abonnes marches du mercredi et du samedi	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 2 m	1,35	1,50
Emplacement 4 m	2,70	3,00
Emplacement 6 m	4,55	5,00
Emplacement 8 m	7,55	7,80
Emplacement 10 m	11,55	12,00
Emplacement 12 m	14,35	14,50
Emplacement 14 m	16,90	17,00
Emplacement 2 x 4 m (N°BC15)	10,45	11,00
Emplacements 2 x 6 m (N°BC16-BC19)	15,60	16,00
Emplacements 2 x 8 m (N°BC11-BC17-BC18- -DE16)	20,80	21,50
Emplacement 18 m (N°G1)	23,40	24,00
Emplacement 2 x 10 m (N°BC10)	26,05	27,00
Emplacements 2 x 12 m (N°BC9)	31,25	32,00

# maintenant!

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 23 janvier 2015,  
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 9 février 2015,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :  
Votants : 39                      Pour : 39                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à faire appliquer ces tarifs.

**Article 2 :** d'imputer les recettes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville comptes 70631/413/DB, 91/7336/FM et 816/758/FA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15  
et publication ou notification le 17/02/15  
CREIL, le 23/02/15

**LE MAIRE**

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



# maintenant !

Abonnes / marche du jeudi	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 4 m	2,70	3,00
Emplacement 6 m	4,75	5,00
Emplacement 7m	5,55	6,00
Emplacement 8 m	7,70	8,00
Emplacement 9m	8,70	9,00
Emplacement 10m	11,75	12,00
Emplacement 11m	12,95	13,00
Emplacement 12 m	14,35	15,00
Emplacements 2 x 6 m (N° OP16-OP20)	14,35	15,00
Emplacement 14 m	16,90	17,50
Emplacement 16 m (N° N18)	20,80	21,50
Emplacements 2 x 8 m (N°OP6-OP10 -OP22)	20,80	21,50
Emplacements 17 m (N°L1)	22,20	23,00
Emplacements 2 x 10 m (N°OP2 - OP4)	26,15	27,00
Non abonnes ou volants	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 4 m	7,35	8,00
Emplacement 6 m	13,70	14,00
Emplacement 8 m	21,40	22,00
Non abonnes ou volants	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Emplacement 10 m	33,70	34,00
Emplacement 12 m	40,40	41,00
MARCHES (redevance asso. d'animation et promotion des marchés de Creil) par mètre	0,20	0,20
PENALITES FORFAITAIRES	2013 (en €)	Nouveaux tarifs (en €)
Pénalités pour non-respect caractérisé des dispositions du règlement des marchés s'ajoutant aux droits de place normalement dus	250,00	250,00
Pénalités pour non respect des emplacements de stationnement par les commerçants des marchés de Plein vent – règlement des marchés	150,00	150,00

- **Police Municipale**  
Fourrière automobile

<b>Remboursement des frais de mise en fourrière</b>	300 €
<b>Remboursement des frais d'expertise du véhicule</b>	sur présentation de la facture + 15 % de frais de gestion

Vous êtes appelés à voter.